



Transi'sun

32 impasse la fontaine du Boulard

13480 Cabries

Pré-diagnostic écologique de site

Projet photovoltaïque à Ordonnac (parcelle OC 389)

Septembre 2025



SCOP ARL Rivière Environnement

9 avenue Marc Nouaux 33610 CESTAS

Tel : 05 56 49 59 78

www.riviere-environnement.fr

ENGAGEMENT DU BUREAU D'ÉTUDE

Rivière Environnement, dont le savoir-faire s'exerce depuis 1990, met en application la charte d'engagement des bureaux d'étude dans le domaine de l'évaluation environnementale. L'entreprise adhère également à l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE) dans un objectif de reconnaissance et de valorisation de cette ingénierie, et de partage des retours d'expérience.



Charte d'engagement des
bureaux d'étude dans le
domaine de l'évaluation
environnementale



Membre de l'Union
Professionnelle du Génie
Écologique

Rivière Environnement, en tant que SCOP (Société Coopérative et Participative), contribue aux outils de développement des SCOP aux plans national et régional.

N° de version	Rédacteurs	Relecteur	Date de réalisation
N°1	Ulysse Durand – Écologue naturaliste Ulysse.durand@riviere-environnement.fr	Romain Comas (gérant) – Écologue généraliste/juriste droit de l'environnement	08/09/2025

SOMMAIRE

1	CONTEXTE D'ÉTUDE	4
1.1	Objectifs de mission.....	4
1.2	Protocoles d'étude mis en œuvre	5
2	CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL.....	7
2.1	Zonages écologiques.....	7
2.1	Recueils des données naturalistes existantes	9
2.2	Continuités écologiques	12
2.3	Pré-localisation des zones humides.....	13
3	RÉSULTATS D'INVENTAIRES	15
3.1	Habitats.....	15
3.2	Flore.....	20
3.2.1	Espèces patrimoniales	20
3.2.2	Espèces exotiques envahissantes.....	21
3.3	Faune	22
3.3.1	Les oiseaux	22
3.3.2	Les reptiles	24
3.3.3	Les Lépidoptères	25
3.3.4	Les odonates	25
3.3.5	Les chiroptères.....	26
3.3.6	Les insectes xylophages	26
3.3.7	Les mammifères terrestres.....	27
3.3.8	Synthèse de fonctionnalités et d'enjeu du site par groupes faunistiques.....	28
4	IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES	31
5	ANNEXES	33
5.1	Liste floristique	33
5.2	Liste faunistique.....	36
5.3	Détermination de zone humide sur le critère floristique : relevés floristiques par habitat.....	37

1 CONTEXTE D'ÉTUDE

1.1 Objectifs de mission

Dans le cadre des études préalables à un projet photovoltaïque au sol sur la parcelle OC 389 à Ordonnac (33 340), l'entreprise Transi'Sun a missionné le bureau d'études Rivière Environnement pour réaliser un pré-diagnostic écologique de site.

Le site d'étude est localisé au 10 route de Lussan, au sud-est du bourg à proximité de marais. La parcelle présente une surface d'environ 2,98 ha. Cette surface cadastrale représente également l'aire d'étude stricte.

Le pré-diagnostic réalisé se base sur les prescriptions de la norme « AFNOR X32-102 : État initial Biodiversité et génie écologique - Démarche de conduite d'un état initial de la biodiversité dans le cadre d'un projet » spécifiant qu'un « *diagnostic préalable peut être effectué en amont de l'état initial, sans pour autant être obligatoire. Il permet d'évaluer globalement les enjeux de biodiversité présents ou potentiels sur l'aire concernée par le projet et à proximité, et peut être utilisé pour cibler les groupes taxonomiques à inventorier lors de l'état initial* ». Ainsi, ce pré-diagnostic comprend :

- Un bilan de la bibliographie disponible sur l'aire d'étude et à proximité,
- Un bilan des zonages écologiques et des continuités écologiques majeures concernant l'aire d'étude et un rayon de 2 km autour du site,
- Un inventaire écologique du site réalisé par 1 écologue naturaliste et 1 stagiaire naturaliste en juillet 2025 pour les besoins d'étude afin de définir le potentiel écologique du site.

Ce document ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie. Il constitue une aide à la décision et permet d'anticiper sur les orientations réglementaires d'un projet éventuel.

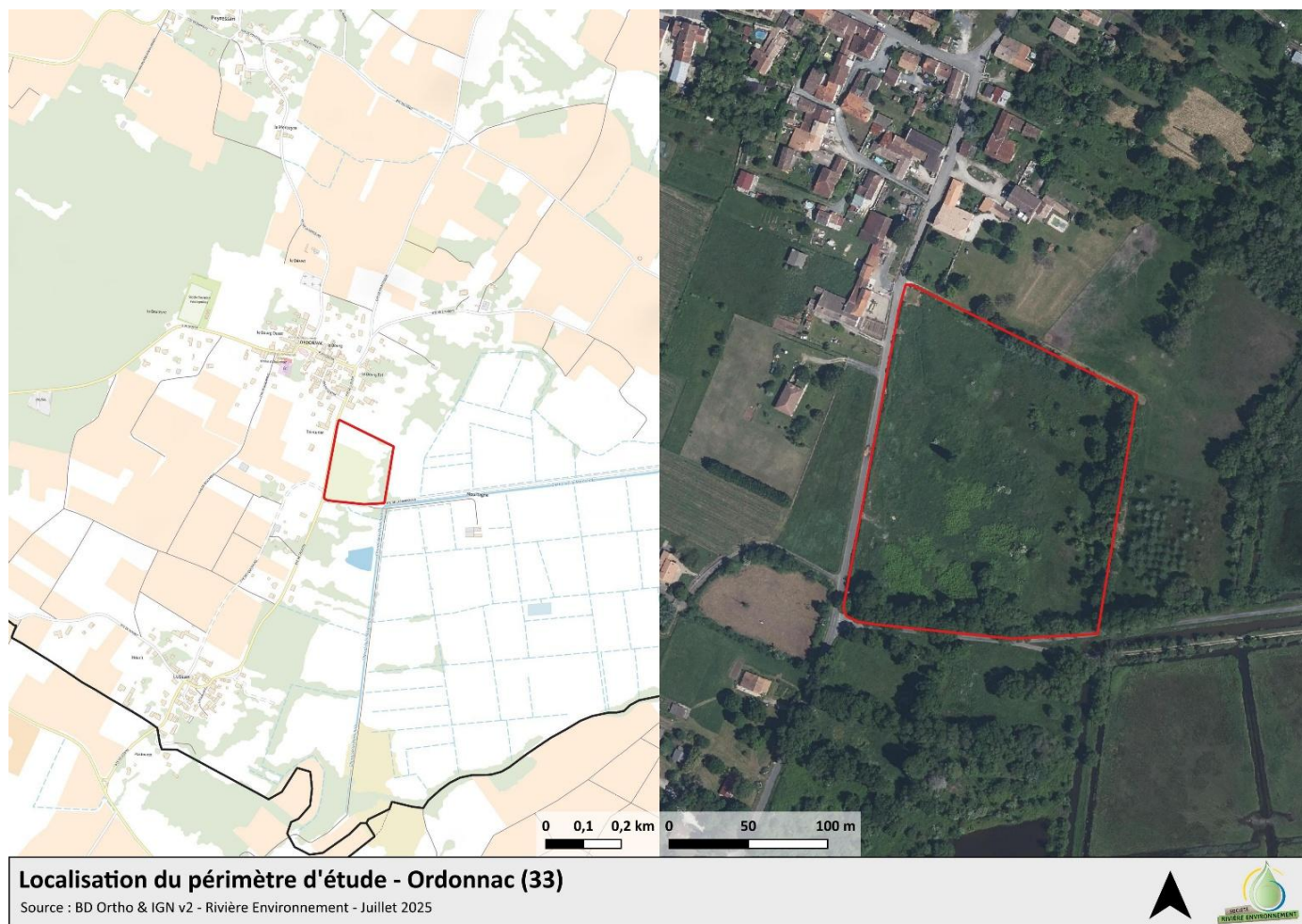


Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude

1.2 Protocoles d'étude mis en œuvre

Les investigations de terrain, en lien avec le besoin et la période d'inventaire, ont porté spécifiquement sur :

- Les habitats et la flore observables à la date de l'inventaire,
- La recherche d'arbres gîtes (habitats d'espèces protégées : chiroptères, oiseaux cavernicoles, Grand Capricorne),
- L'avifaune nicheuse observable,
- Les autres groupes faunistiques qui ont pu être ponctuellement relevés.

Il est à noter qu'une étude de détermination et de délimitation de zone humide a déjà été réalisée par le bureau d'étude CERAG (critères sol et végétation). Les investigations menées n'ont donc pas porté sur la recherche de zone humide. Toutefois, il a été précisé dans la partie 3.1 la caractérisation des habitats relevés avec la présence de zone humide.

L'inventaire de terrain a été mené le 24 juillet 2025 (2,98 ha prospectés). Il ne vise pas une évaluation écologique exhaustive. Il vise une première approche du site pour déceler des potentiels enjeux écologiques, réglementaires notamment (zone humide et espèces protégées). Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

Tableau 1 : Détails de l'inventaire écologique réalisé sur le terrain

Date d'inventaires	Groupes ciblés	Conditions météorologiques	Nombre de naturalistes
24/07/2025	Faune, Flore et Habitats	Ensoleillé, 33°C	2

Les techniques d'inventaires ont été adaptées *in situ* aux habitats pré-repérés sur fonds cartographiques (milieux ouverts). **L'objectif est d'établir la potentialité écologique globale du site.**

Pour chaque **habitat naturel**, un relevé des principales espèces présentes dans chaque strate (herbacée, arbustive et arborée) est effectué sur une zone représentative de l'habitat. À partir de ces relevés, une analyse floristique est réalisée en attribuant, pour chaque habitat, un code correspondant à la typologie EUNIS. Pour les habitats d'intérêt communautaire éventuels, un second code est défini (code EUR28), il correspond au code Natura 2000, attribué aux éventuels habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats sur la base du référentiel typologique européen actuellement en vigueur. Un état de conservation est également évalué selon la typicité de la flore présente et les éventuelles altérations (espèces invasives, dynamique végétale...).

Les **prospections floristiques** sont notamment ciblées sur la recherche d'éventuelles espèces présentant un statut de protection et/ou de conservation à l'échelle nationale, régionale ou locale. Une attention particulière est également portée aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) avérées ou potentielles.

La présence de **zone humide** est évaluée ici exclusivement sur le critère de la végétation : l'habitat relevé est-il ou non caractéristique de zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (annexe II table b). Il a pu être réalisé des relevés floristiques pour les habitats potentiels (p.), en complément de l'étude zone humide du CERAG.

Pour les **oiseaux**, l'observation et l'identification se font à distance aux jumelles et à l'écoute des chants.

L'inventaire des **amphibiens** est réalisé par la recherche d'habitats aquatiques favorables sur le site d'étude (dépressions humides, fossés, mares...) et le cas échéant, par prospection spécifique de ces milieux (recherche de larves et/ou individus adultes).

L'inventaire des **insectes** (Lépidoptères et Odonates) se fait par observation directe opportuniste ou par la capture au filet à papillons avec relâché immédiat.

La recherche des **gîtes pour les Chiroptères** s'établit par un examen des arbres pour déterminer la présence de cavités favorables (fissures, loges, fentes, écorce décollée, blessures, etc.) souvent caractéristiques de vieux arbres ou d'arbres remarquables.

Les **autres principaux groupes faunistiques** (reptiles, mammifères) sont inventoriés de manière opportuniste par observation directe.

2 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

2.1 Zonages écologiques

Les zonages écologiques présents au sein d'une zone tampon de 2 km autour du site d'étude (périmètre élargi) ont été recherchés afin de déterminer leur influence directe ou non avec l'aire d'étude. L'ensemble des zonages sont décrits dans le Tableau 2 et présentés sur la carte en figure 2.

La commune d'Ordonnac fait partie du Parc Naturel Régional du Médoc.

Le site s'inscrit à proximité immédiate du zonage Natura 2000 des Marais du Haut Médoc (directive habitats), également concerné par un classement d'inventaire ZNIEFF et sur une partie par un Espace Naturel Sensible. L'ensemble du marais d'Ordonnac est concerné en limite de la parcelle étudiée.

Tableau 2 : Zonages environnementaux recensés sur ou à proximité du site d'étude

Zonages recensés	Intitulés	Portée réglementaire directe pour le projet	Distance du site
Parc Naturel Régional	PNR du Médoc (FR8000055)	Non Aucune portée réglementaire	Site inscrit dans le PNR
Zone de Conservation Spéciale (directive habitats)	des Marais du Haut Médoc (FR7200683)	Oui Le projet ne doit pas avoir d'incidence significative sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000	Limitrophe au site d'étude
Espace Naturel Sensible	ENS de la Ferme de Mourtgane	Non ENS départemental protégé par une maîtrise foncière	Limitrophe au site d'étude
ZNIEFF de type II	Marais de Reysson (720001976)	Non Indique la présence d'un secteur présentant des milieux et des espèces à enjeu patrimonial à considérer	1 480 mètres au sud-ouest
ZNIEFF de type I	Marais d'Ordonnac de Saint-Yzans et Saint-Seurin (720007936)		Limitrophe au site d'étude

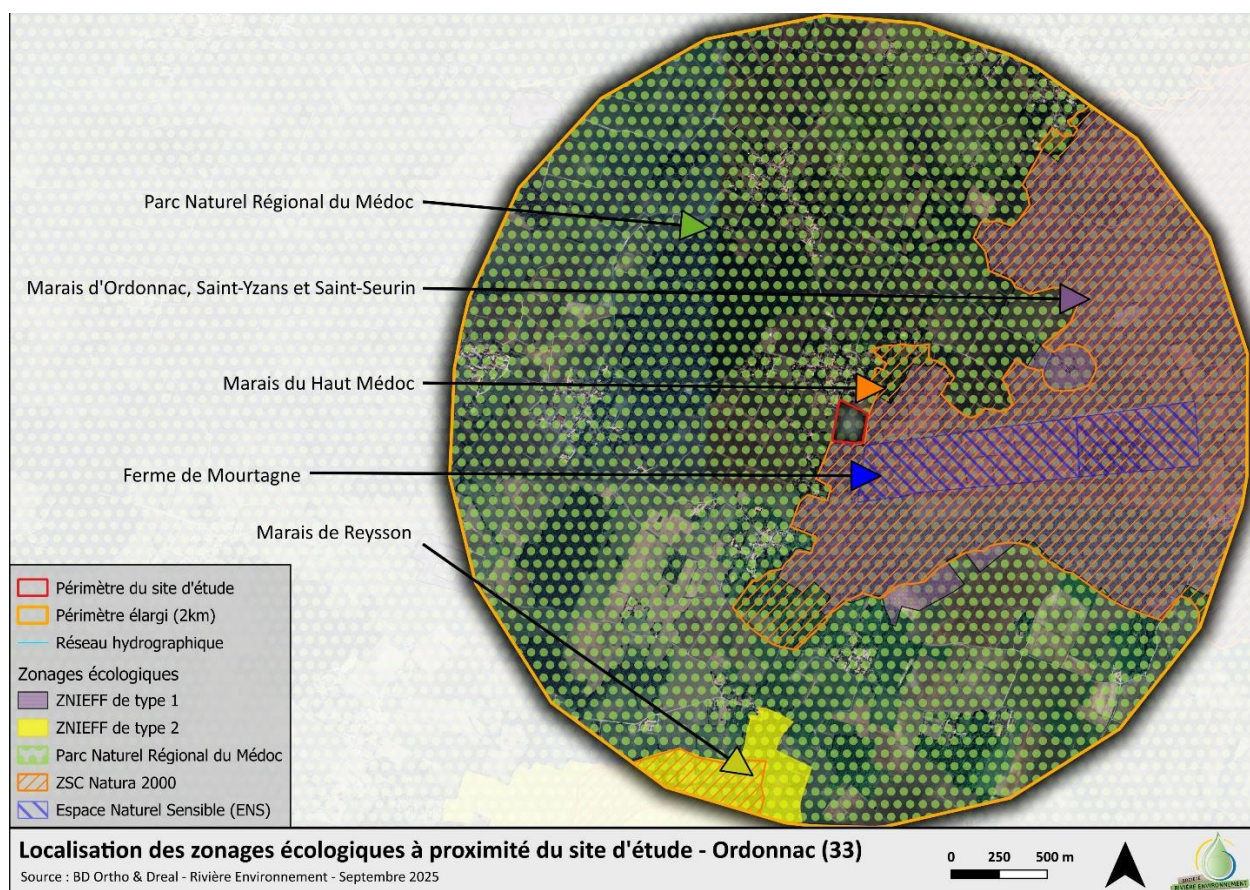


Figure 2 : Périmètres écologiques recensés dans un rayon de 2 km autour du site d'étude (périmètre élargi)

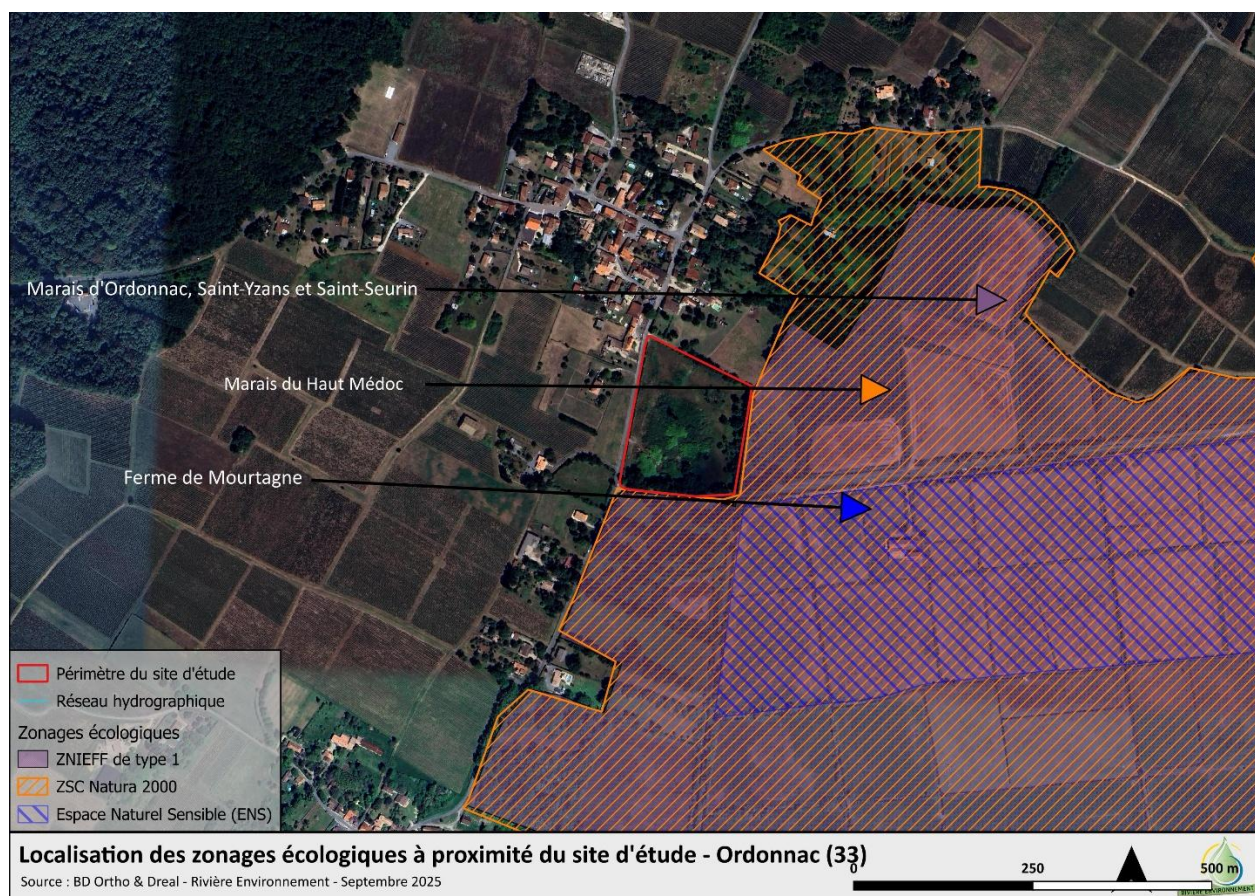


Figure 3 : Zoom sur le site d'étude et les zonages limitrophes

2.1 Recueils des données naturalistes existantes

Les principales bases de données consultées ont été les suivantes :

- FAUNA (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine),
- OBVNA (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine),
- ZNIEFF de type I et II),
- DOCOB du site Natura 2000 (Syndicat mixte du pays Médoc).

Les demandes d'extraction de données naturalistes ont été faites pour identifier la présence et le potentiel de présence d'espèces à enjeux, telles que les espèces patrimoniales (protégées et/ou rares) et exotiques envahissantes.

Les données bibliographiques permettent de recenser 269 espèces végétales, 148 espèces d'oiseaux, 35 espèces de lépidoptères, 9 espèces de mammifères, 9 espèces d'odonates, 3 espèces de reptiles, 3 espèces d'amphibien dans un rayon de 2 km autour du projet.

Tableau 3 : Synthèse bibliographique dans l'aire d'étude éloignée (2km)

Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
Observatoire de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (OBVNA) <u>Aucune donnée ponctuelle ne figure au sein de la parcelle étudiée mais mailles de</u> Organisme gestionnaire : CBN Nouvelle-Aquitaine		
Flore vasculaire	10/08/2025	269 espèces végétales dont : ▪ 1 espèce protégée nationalement et aux annexes II et IV de la directive Habitat-Faune-Flore : Angélique à fruits variables (<i>Angelica heterocarpa</i>). ▪ 3 espèces protégées à l'échelle régionale : l'Oenanthe à feuilles de Silaüs (<i>Oenanthe silaifolia</i>), Jonc fleuri (<i>Butomus umbellatus</i>), Pigamon jaune (<i>Thalictrum flavum</i>). ▪ 1 espèce protégée départementalement : Orchis à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>). ▪ 23 espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine dont 5 en Gironde (<i>Parapholis strigosa</i>, <i>Thalictrum flavum</i>, <i>Oenanthe silaifolia</i>, <i>Alopecurus bulbosus</i>, <i>Trifolium resupinatum</i>) ; ▪ 15 espèces exotiques envahissantes dont 7 à impact modéré et 8 à impact majeur.
FAUNA <u>Aucune donnée ponctuelle ne figure au sein de la parcelle étudiée mais mailles de</u> Organisme gestionnaire : Observatoire FAUNA		

Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, Chiroptères, Insectes (Lépidoptères, Odonates)	07/08/2025	48 espèces d'Oiseaux dont : 37 protégées nationalement ; - À l'échelle Nationale, 6 espèces classées « Quasi-menacé », 6 espèces classées « Vulnérable » ; 1 espèce classée « En Danger » ; 1 espèce classée « Danger Critique ». 1 espèce protégée d'Amphibien : le Pélodyte ponctué. 2 espèces de Reptiles dont 1 protégée nationalement, inscrite aux annexes II et IV de la directive HFF, classée ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine et classée « Quasi-menacée » à l'échelle régionale : la Cistude d'Europe. 8 espèces de mammifères terrestres dont 1 protégée nationalement et au statut national « Quasi menacé » : le Hérisson d'Europe. <u>Parmi les Insectes :</u> 15 espèces de Lépidoptères dont 2 protégées nationalement : Damier de la Succise et Cuivré des marais 2 au statut national « Quasi menacé » : Cuivré des marais et Gaz 1 espèce d'Odonate commune : l'Agrion élégant
ZNIEFF I – Marais de Reysson Organisme gestionnaire : DREAL Aquitaine		
Flore vasculaire	08/08/2025	50 espèces dont : 2 protégées régionalement : Pigamon jaune et Jonc fleuri 7 espèces déterminantes ZNIEFF régionales dont 3 apparentées à la Gironde (Laîche aiguë, Pigamon jaune, Primevère élevée). 3 espèces notables sur liste rouge régionale : 2 espèces « Quasi menacées » (Pigamon jaune et Jonc fleuri) et 1 espèce « Vulnérable » (Laîche des renards).
Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, Chiroptères, Insectes (Lépidoptères, Odonates)	08/08/2025	52 espèces d'Oiseaux dont 40 protégées nationalement ainsi que 16 déterminantes ZNIEFF 29 espèces de Lépidoptères dont le Damier de la Succise et le Cuivré des Marais dont ce dernier est protégé nationalement 6 espèces d'Odonates dont 4 espèces ZNIEFF Nouvelle-Aquitaine : Agrion mignon, Leste sauvage, Aesche printanière et Agrion de Mercure, dont le dernier est classé « Quasi-menacée » à l'échelle européenne
DOCOB Marais du Haut Médoc (FR7200683) Organisme gestionnaire : Syndicat mixte du pays Médoc		
Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, Chiroptères, Insectes (Lépidoptères, Odonates)	08/08/2025	Flore : Angélique des estuaires - <i>Angelica heterocarpa</i> – 1607 Faune : Grand Capricorne – <i>Cerambyx cerdo</i> – 1088 Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> – 1083 Cuivré des marais – <i>Lycaena dispar</i> – 1060 Damier de la Succise – <i>Eurodryas aurinia</i> – 1065 Écaille chinée – <i>Euplagia quadripunctaria</i> – 1078* Grand Rhinolophe – <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> – 1304 Loutre d'Europe – <i>Lutra lutra</i> – 1355 Vison d'Europe – <i>Mustela lutreola</i> – 1356* Agrion de Mercure – <i>Coenagrion mercuriale</i> – 1044

Groupes ciblés	Date de consultation	Espèces patrimoniales et/ou protégées
		Chabot – <i>Cottus gobio</i> – 1163 Lamproie de Planer – <i>Lampetra planeri</i> – 1096* Lamproie de rivière – <i>Lampetra fluviatilis</i> – 1099 Lamproie marine – <i>Petromyzon marinus</i> – 1095 Cistude d'Europe – <i>Emys orbicularis</i> – 1220

2.2 Continuités écologiques

Les continuités écologiques d'échelle régionale sont cartographiées au sein du SRADDET Nouvelle-Aquitaine dont la carte zoomée sur le secteur d'étude est présentée ci-dessous.

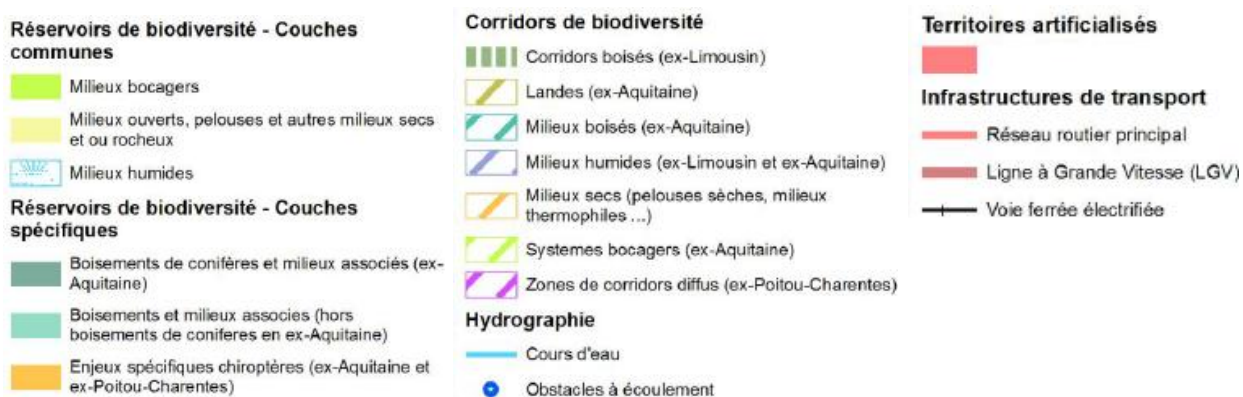


Figure 4 : Réservoirs et continuités écologiques régionales du secteur d'étude (SRADDET, 2019)

Au regard de la cartographie du SRADDET, le site s'intègre au sein du réservoir de biodiversité des milieux bocagers (ici des marais), en limite ouest du réservoir local. La zone de marais proche est considérée comme une zone de fort enjeu écologique.

2.3 Pré-localisation des zones humides

Une analyse globale a été réalisée à partir de la cartographie nationale des surfaces susceptibles d'être humides selon les critères géomorphologiques et climatiques issue de la méthode développée par les laboratoires « Infosol » de l'INRAE d'Orléans et de l'UMR SAS de Rennes/Quimper.

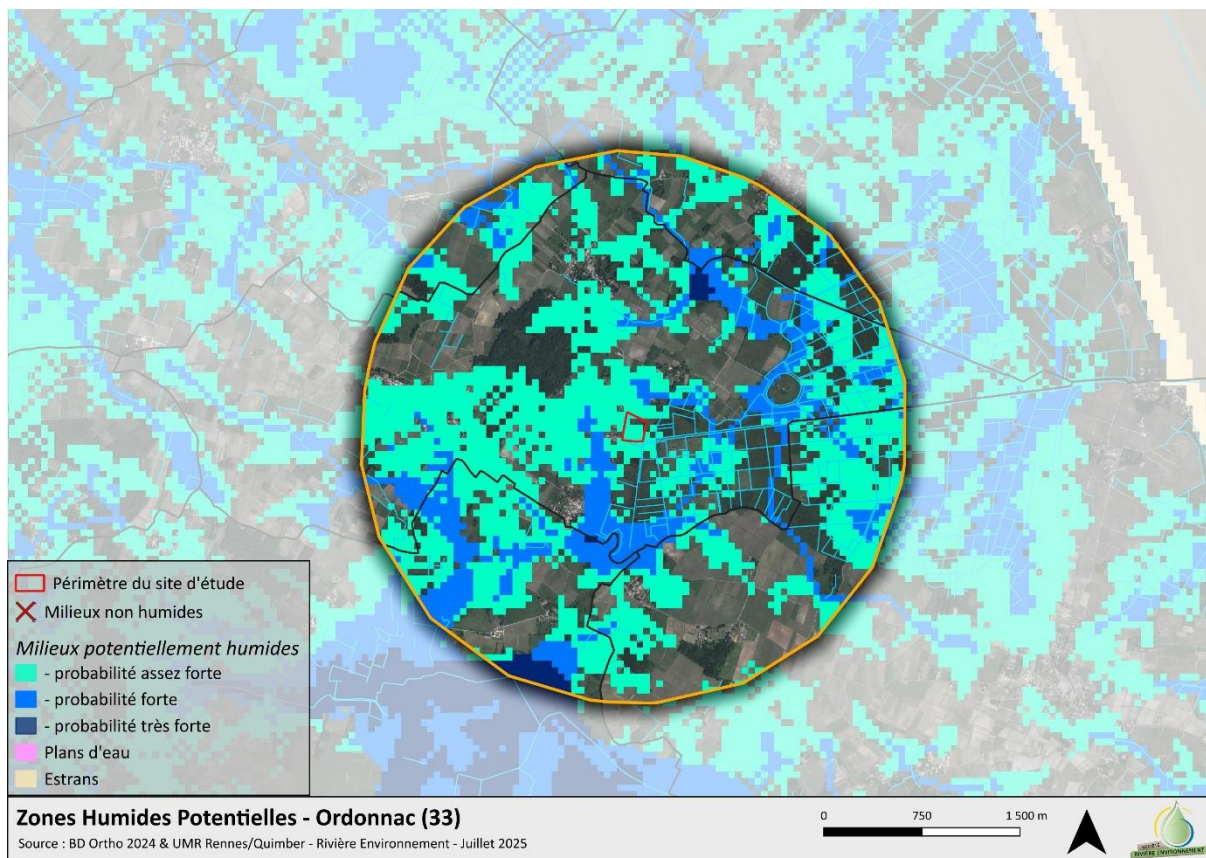


Figure 5 : Milieux potentiellement humides du site et de ses environs

La carte des milieux potentiellement humides met en évidence une probabilité de zone humide assez forte sur la façade ouest du site d'étude. Cela sera à mettre en relation avec la détermination des zones humides selon le critère floristique (cf. partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

L'expertise du CERAG a permis d'identifier une zone humide de 404 m² sur le critère de la végétation. Aucun sondage pédologique réalisé n'a permis d'identifier une zone humide pédologique (à noter qu'une zone inaccessible n'a pas pu être expertisée pédologiquement par le CERAG).



Figure 6 : Zone humide identifiée sur le site (Cerag, 2025)

3 RÉSULTATS D'INVENTAIRES

Remarque : dans un pré-diagnostic, les « alertes » sur les éventuels enjeux règlementaires ne tiennent pas compte, à ce stade, de la définition du projet sur site et de ses emprises.

À partir du moment où un enjeu règlementaire est observé sur site (zone humide, espèce protégée et habitats de gîte et/ou de reproduction), il est fait mention qu'il peut déclencher une procédure spécifique pour le projet (déclaration loi sur l'eau ou autorisation environnementale).

3.1 Habitats

Le site est caractérisé par une dominance de milieux ouverts avec en majorité des milieux prairiaux mésophiles. Une variété de milieux semi-ouverts à fermés est aussi notable sur le site avec des ronciers et des fourrés à Renouée du Japon. La forte présence des espèces exotiques envahissantes sur les habitats témoigne de la présence de sols remaniés ou impactés par l'activité humaine.

L'inventaire de terrain a démontré la présence de communautés végétales naturelles réparties en 4 cortèges principaux :

- Les végétations prairiales,
- Les végétations rudérales,
- Les végétations de fourrés,
- Les végétations arborées.

Les habitats sont détaillés au sein du Tableau 4 et localisés en Figure 7. Les habitats classés humides (notés H) ou potentiellement humides (notés p.) selon l'arrêté du 24 juin 2008 **où étaient présentes des espèces indicatrices de zone humide** ont pu faire l'objet de relevés phytosociologiques. Ils sont signalés avec un astérisque* dans le tableau suivant et une fiche leur est dédiée en Annexe 5.3.

Au regard de l'inventaire réalisé en juillet 2025, aucun habitat d'intérêt communautaire ou humide n'est présent au sein du site d'étude.

Le niveau d'enjeu des habitats estimé est évalué parmi les classes suivantes : **Nul, Assez faible, Faible, Modéré, Fort, Majeur.**

Les indicateurs utilisés pour cette évaluation sont précisés en suivant :

- Patrimonialité : selon la Directive « Habitats »,
- Caractère humide de l'habitat,
- Rareté à l'échelle locale,
- État de conservation.

Tableau 4 : Milieux caractérisés sur le site d'étude (juillet 2025)

Habitats	Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	G1.A1	-	5703,9	19	Alignement de différentes essences principalement représentées par le Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), l'Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>) et le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>). Cet habitat présente quelques individus d'Érable négundo (<i>Acer negundo</i>), et son sous-bois est composé majoritairement d'Ortie, de Renouée, de Ronce et de Clématite.	Potentiel	Non	Moyen (EEE)	Faible
	F5	-	334,7	16	Petit habitat isolé entre deux ronciers se développant sur la prairie mésophile. Cet habitat est colonisé par le Nerprun des rochers (<i>Rhamnus saxatilis</i>) en très grande majorité.	Non	Non	Bon	Faible
	F9.35	-	2941,7	10	Habitat colonisé exclusivement par la Renouée du Japon (<i>Reynoutria x japonica</i>)	Non	Non	Mauvais (EEE)	Faible

Habitats		Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m ²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	Fourré à Sureau yèble	E5.15	-	4908,7	16	Habitat colonisé quasi exclusivement par le Sureau yèble (<i>Sambucus ebulus</i>) et quelques espèces herbacées comme la Vipérine à calice persistant (<i>Echium parviflorum</i>) ou le Bouillon blanc (<i>Verbascum thapsus</i>).	p.	Non	Mauvais (habitat dégradé)	Faible
	Fourré mixte à Ronce et Clématite	F3.131 x F3.11	-	679,3	2	Habitat longeant l'alignement d'arbres à l'est, il est composé principalement d'espèces ligneuses comme la Ronce commune (<i>Rubus sp.</i>) et de Clématite des haies (<i>Clematis vitalba</i>).	p.	Non	Bon	Faible
	Haie de fourré mixte	F3.111	-	1105,9	4	Haie à l'ouest du site composée de Ronce commune, de Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), d'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), d'Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>) et de quelques individus de Sureau yèble.	p.	Non	Moyen	Faible
	Pelouse rase	E1.6	-	81,9	0,3	Pelouse rase au nord-ouest du site limitrophe à la route. Cet habitat est représenté par la Mauve sylvestre (<i>Malva sylvestris</i>), le Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>), Oseille des prés (<i>Rumex acetosa</i>), le Liseron des prés (<i>Convolvulus arvensis</i>), le Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>) et le Bouillon blanc.	Non	Non	Moyen	Faible

Habitats		Code EUNIS	Code EUR28	Surface (m²)	Surface (% du site)	Descriptif	Zone humide (habitat)	Zone humide (relevés flore)	État de conservation	Enjeu intrinsèque estimé
	Plantation de Peuplier tremble	G5.7	-	653	2	Jeunes Peupliers trembles (<i>Populus tremula</i>) possiblement plantés sur le site.	p.	Non	Bon	Faible
	Prairie mésophile	E2.22	-	11722,4	39	Habitat majoritaire du site, beaucoup de Poacées le composent (<i>Dactylis glomerata</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Bromus catharticus</i>) et on y trouve de l'Origan (<i>Origanum vulgare</i>) presque sur tout l'habitat, plante-hôte de l'Azuré du Serpolet, papillon protégé. On trouve sur cet habitat quelques EVEC sur la section sud-ouest.	p.	Non	Moyen (EEE)	Modéré
	Roncier	F3.131	-	1691,6	6	Grand habitat de roncier au sud du site.	-	Non	Bon	Faible

*Habitat ayant fait l'objet d'une analyse de recouvrement de la végétation hygrophile (cf. Annexe 5.3).

Aucun habitat relevé n'est considéré humide. La Chênaie-Frênaie comporte plusieurs espèces caractéristiques de zone humide dans son sous-bois, mais elles ne sont pas néanmoins majoritaires (recouvrement < 50%) et ne représentent pas l'habitat à elles-seules. Cela confirme globalement l'expertise du Cerag, réalisé un peu plus tôt.

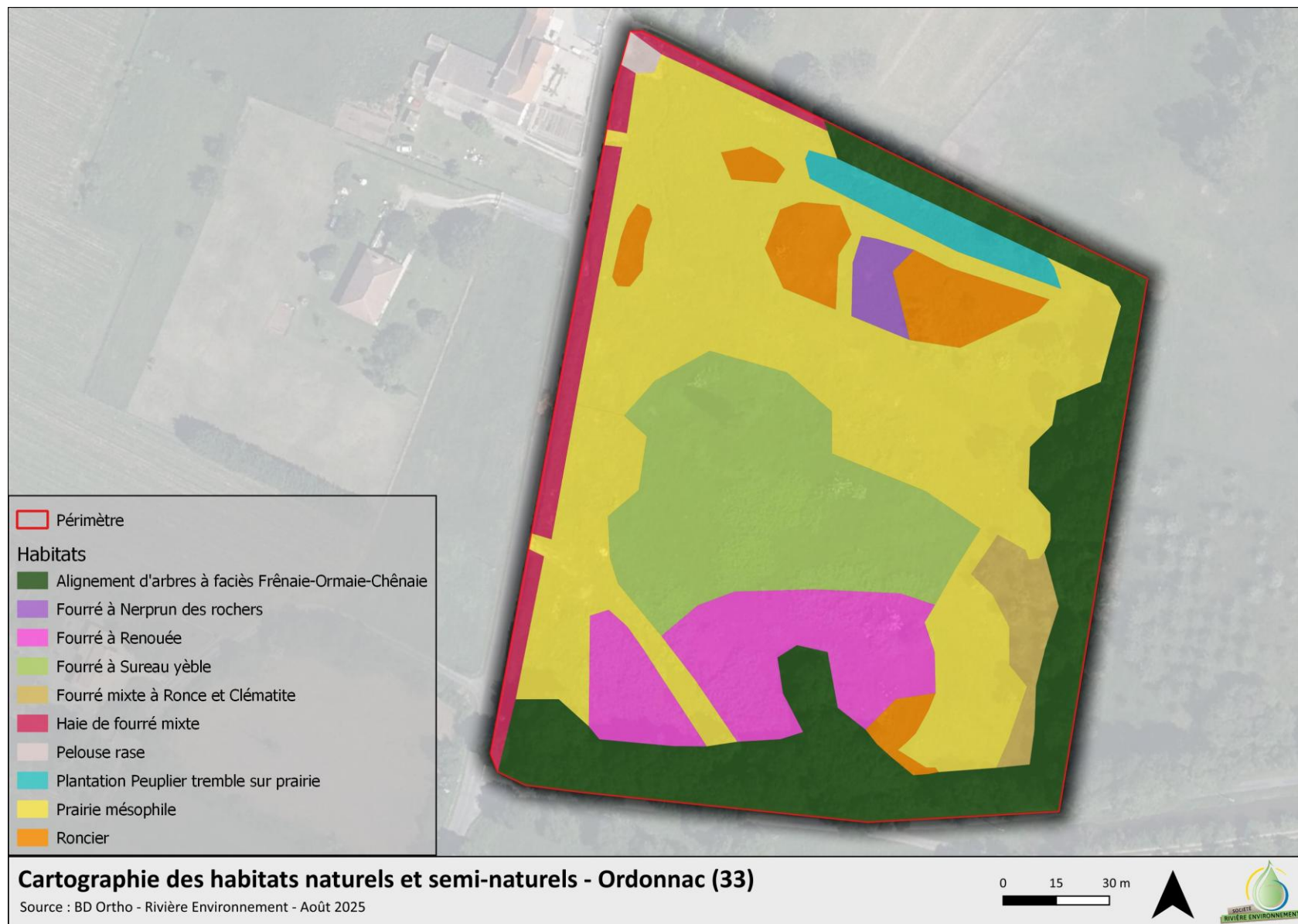


Figure 7 : Cartographie des habitats identifiés (juin 2025)

3.2 Flore

L'inventaire des espèces végétales a permis l'observation de 62 espèces végétales (liste floristique en Annexe 5.1).

3.2.1 Espèces patrimoniales

3.2.1.1 Bibliographie

D'après les données bibliographiques issues de l'OBVNA (+ DOCOB et ZNIEFF), le périmètre élargi de 2 km présente 1 espèce protégée nationalement et inscrite à la directive Habitat-Faune-Flore : **l'Angélique à fruits variés** (*Angelica heterocarpa*) ; 3 espèces protégées régionalement : **l'Oenanthe à feuilles de Silaüs** (*Oenanthe sialifolia*), le **Pigamon jaune** (*Thalictrum flavum*), le **Jonc fleuri** (*Butomus umbellatus*) ; 1 espèce protégée départementalement : **l'Orchis à fleurs lâches** (*Anacamptis laxiflora*).

L'Angélique à fruits variés est une espèce que l'on trouve dans les berges vaseuses des rivières influencées par la marée.

L'Oenanthe à feuilles de Silaüs est une espèce présente dans les prairies humides, les abords de ruisseaux, les mares temporaires ou les roselières.

Le Pigamon jaune est une espèce des prairies humides et les marais de toute la France.

Le Jonc fleuri est une espèce du bord des eaux douces vivace et des marais et autres lieux humides de zones tempérées.

L'Orchis à fleurs lâches réside dans les prairies humides et les marécages siliceux d'arrière-dune.

Sur le site, aucun habitat ne pourrait accueillir ces espèces et la probabilité de leur présence sur le site est très faible. Elles n'ont pas non plus été observées durant l'inventaire.

3.2.1.2 Données sur site

Parmi les espèces rencontrées sur le site, aucune ne présente d'enjeu lié à un statut de protection ou de patrimonialité, malgré une inspection approfondie du site et des habitats potentiels pour la flore protégée.

Il est cependant à noter la présence de l'Origan commun (*Origanum vulgare*). Il ne s'agit pas d'une espèce protégée, mais c'est la plante-hôte d'un papillon protégé nationalement : l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*). De très nombreuses stations d'Origan ont été relevées sur le site et sont toutes présentes dans l'habitat de prairie mésophile. L'habitat tout entier est donc considéré comme un habitat potentiel pour cette espèce et représente un enjeu important (cf. partie 3.3.3).

La présence de l'Origan commun, plante-hôte de l'Azuré du Serpolet, est à noter au sein de la prairie mésophile qui recouvre la majorité du site d'étude, à défaut d'espèce floristique patrimoniale relevée.

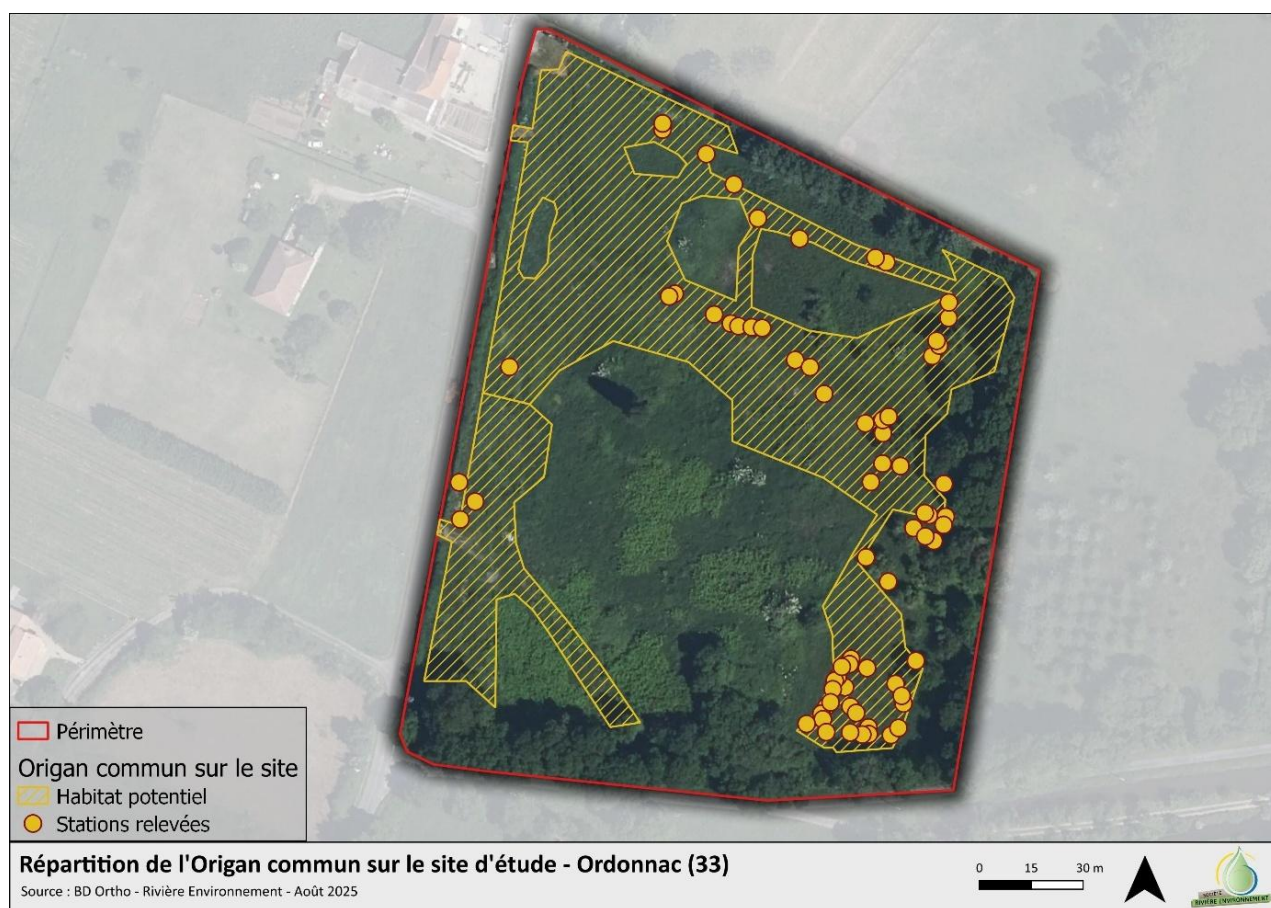


Figure 8 : Carte de répartition de l'Origan sur le site

3.2.2 Espèces exotiques envahissantes

5 espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été inventoriées sur site (Tableau 6). On les trouve majoritairement sur l'habitat anciennement imperméabilisé, anciennement soumis à l'impact humain. Quelques espèces exotiques sont aussi situées au sud du site, dans la prairie mésophile. Toutes ces espèces sont à prendre en compte dans le cas d'un projet d'aménagement afin de ne pas les disséminer sur site et hors site.

Tableau 5 : Espèces végétales exotiques envahissantes inventoriées (en juillet 2025)

Espèces végétales exotiques envahissantes	Statut ¹	Populations locales
Amaranthe réfléchie <i>Amaranthus retroflexus</i>	Impact modéré	Une station isolée
Morelle faux-chénopode <i>Solanum chenopoides</i>	Impact modéré	Une station isolée
Érable négundo <i>Acer negundo</i>	Impact majeur	Deux stations isolées
Renouée du Japon <i>Reynoutria japonica</i>	Impact majeur	Deux grands habitats

¹ Liste hiérarchisée des Plantes Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine dites « PEE » (2023) – CBN Sud-Atlantique



Figure 9 : Localisation des espèces végétales invasives recensées sur site

3.3 Faune

Le niveau d'enjeu du site (patrimonial et fonctionnel) pour chaque groupe d'espèces sera estimé, à ce stade, parmi les classes suivantes : **Nul, Faible, Assez faible, Modéré, Fort, Majeur**. Il s'agit d'une évaluation volontairement à minima, c'est-à-dire que le niveau d'enjeu affiché pourrait être probablement similaire ou plus élevé sur la base d'expertises complémentaires.

Les indicateurs utilisés pour cette évaluation sont précisés en suivant :

- Patrimonialité du groupe ou de l'espèce (protection, rareté, PNA, ...),
- Statut de conservation du groupe ou de l'espèce,
- Fonctionnalité du site pour le groupe ou l'espèce (reproduction, foyer de biodiversité, corridor écologique et insertion du site dans la TVB locale...).

L'ensemble de la liste faunistique recensée sur le site d'étude est présenté à l'Annexe 5.2.

3.3.1 Les oiseaux

L'inventaire a été réalisé fin juillet en fin de période de reproduction. Ce sont au total 10 espèces d'oiseaux qui ont été contactées sur le site à travers l'observation et l'écoute. Certaines sont considérées

reproductrices sur site. Le cortège observé avifaunistique est moyennement diversifié et composé d'espèces communes généralistes.

Tableau 6 : Liste des oiseaux observés sur site et statuts

Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Oiseaux	ZNIEFF Aq	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Europe	Utilisation du site estimée	Milieu de reproduction
Grimpereau des jardins	Article 3				LC	LC	Reproduction	Boisement
Cisticole des joncs	Article 3				VU	LC	Reproduction	Fourrés/prairies
Pigeon ramier		Annexe II/I			LC	LC	Reproduction	Boisement
Mésange bleue	Article 3				LC	LC	Chasse	/
Faucon pèlerin	Article 3	Annexe I	Prot. rég		LC	LC	Chasse	/
Hirondelle rustique	Article 3				NT	LC	Chasse	/
Milan noir	Article 3	Annexe I			LC	LC	Reproduction	Boisement
Pic vert	Article 3				LC	LC	Chasse	/
Roitelet à triple bandeau	Article 3				LC	LC	Reproduction	Boisement
Merle noir		Annexe II/2			LC	LC	Reproduction	Fourrés

Parmi les espèces recensées, la plupart sont protégées à l'échelle nationale, telles que le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*). Ces espèces, largement répandues en France, sont inféodées aux milieux boisés et aux zones semi-ouvertes. La structure arborée et arbustive bien développée sur le site constitue un habitat favorable pour la reproduction et l'alimentation de ces espèces communes.

La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), espèce patrimoniale et classée « Vulnérable » à l'échelle nationale a été observée dans les ronciers et les zones ouvertes du site. C'est une espèce qui apprécie les prairies hautes et les milieux semi-ouverts tels que les ronciers pour s'y alimenter et se nicher. Les habitats présents sont donc favorables pour le développement de la Cisticole des joncs sur le site.

De plus, deux espèces de rapaces ont également été recensées : le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), toutes les deux patrimoniales et protégées. Le milan noir a été observé en couple et **un nid relativement imposant correspondant à un nid de l'espèce a été observé dans la strate arborée du site (Figure 10)**. Si les individus n'ont pas été vu dans le nid, il est probable qu'il s'agisse d'un nid de milan noir, ou à défaut d'un autre rapace, ce qui confère un enjeu de conservation élevé au boisement du site à ce site.



Figure 10 : Photographie de nid de Milan noir

Le Faucon pèlerin quant à lui, a été observé en vol au-dessus du site. En l'absence de falaise ou de structure artificielle, le site n'est pas considéré comme habitat de reproduction. Il constitue uniquement un intérêt pour l'alimentation pour cette espèce qui trouve également un terrain de chasse très favorable sur les marais proches.

Au regard de la bibliographie et des espèces recensées par FAUNA au sein de l'aire d'étude élargie, plusieurs espèces pourraient utiliser le site comme lieu de reproduction et d'alimentation. Parmi elles notamment, le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), espèce granivore des milieux semi-ouverts.

Au regard de la diversité des habitats et des espèces recensées, le site présente un enjeu **modéré à fort avec la présence d'un nid de rapace notamment au sein du boisement**. Au vu de la mosaïque d'habitats, le site semble être propice à un plus grand nombre d'espèces pour la reproduction que celui observé. La présence de marais à proximité renforce probablement la présence avifaunistique.

3.3.2 Les reptiles

Le site offre des potentialités d'accueil pour les reptiles par la présence d'une mosaïque de milieux comprenant des milieux semi-ouverts denses, des fourrés et des lisières favorables au repos et à la reproduction des reptiles. Des débris de construction (pierre, bitume) offrent des zones de refuge, de repos et de thermorégulation complémentaires. Deux espèces ont été observées, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), espèce très commune et ubiquiste (fréquente quasiment tous types de milieux naturels ou anthropiques) et la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), espèce commune qui fréquente les milieux semi-ouverts.

La présence du chenal de la Maréchale à proximité de la parcelle sud du site peut favoriser la présence d'autres espèces de couleuvres, telles que la couleuvre helvétique, qui présentent une affinité pour les milieux humides et une végétation dense favorable pour leur repos et leur reproduction.

Selon les données FAUNA, la Cistude d'Europe, espèce protégée à l'échelle nationale, a été recensée à proximité du site. En absence de cours d'eau et de zone humide sur le site, celle-ci n'est pas considérée comme présente.

L'enjeu du site est considéré comme **modéré** pour ce groupe. Le site offre des conditions favorables à l'accueil des espèces communes et peu exigeantes qui peuvent trouver des habitats propices à leurs besoins écologiques. Toutefois, aucune espèce rare ou à enjeu n'a été recensée.

3.3.3 Les Lépidoptères

Lors de la prospection, plusieurs espèces de Lépidoptères ont été observées. Parmi elles, certaines espèces très communes et généralistes telles que l'Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*), le Souci (*Colias crocea*), l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), le Vulcain (*Vanessa atalanta*), la Vanesse des Chardons (*Vanessa cardui*) et le Flambé (*Iphiclides podalirius*).

Ces papillons sont des espèces qui fréquentent aussi bien les milieux ouverts que les milieux semi-ouverts ou anthropisés (lisières, friches, bords de chemins) pour s'alimenter et se reproduire. La Mélitée des Scabieuses (*Melitaea parthenoides*), espèce également commune a été identifiée au cours de l'inventaire. Se développant au sein de prairies maigres, sèches et fleuries, sa présence témoigne de la richesse végétale des milieux ouverts du site.

Une espèce particulièrement emblématique a également été observée sur le site : l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*). Protégé à l'échelle nationale et classé « en danger » sur la liste européenne, ce papillon inféodé aux prairies et aux pelouses sèches riches en Origan ou en Thym, constitue un enjeu patrimonial fort dans la région. La forte abondance d'Origan sur le site en fait donc un habitat favorable et qui offre des conditions optimales pour le développement de ce papillon et à son maintien sur le site.



Figure 11 : Photographie de l'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)

Selon les données de FAUNA, d'autres espèces ont été observées à proximité du site d'étude, notamment le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèces protégées à l'échelle nationale, dont la dernière est classée « Quasi-menacée » à l'échelle régionale. Une autre espèce, la Piéride de l'Aubépine, classée « Quasi-menacée » à l'échelle régionale, est également recensée à proximité. Toutefois, l'absence de zone humide, de Molinie et d'Aubépine sur le site ne permet pas à ces trois espèces à enjeu de se développer sur le site. Des espèces plus communes comme le Citron, le Robert-le-Diable ou encore le Demi-Deuil peuvent utiliser les sites pour s'alimenter au sein des zones ouvertes et les lisières boisées du site.

L'enjeu du site est considéré **fort** en raison de la présence de l'Azuré du Serpolet sur le site, espèce classée « en danger » à l'échelle européenne et protégée et de nombreuses espèces généralistes et communes. Il est primordial pour la préservation de cette espèce de maintenir les milieux ouverts et de préserver l'Origan, sa plante hôte, présent en abondance sur le site. La présence des proches marais renforce la présence de ce groupe.

3.3.4 Les odonates

Le site ne présente pas de dépression humide pouvant être le support d'habitat de reproduction des odonates. Une espèce commune d'odonate a été observée en alimentation au sein des ronciers du site : le Sympétrum sanguin.

Sa présence sur le site est probablement liée au cours d'eau situé à proximité. La reproduction ne se fait en revanche pas sur le site même en raison de l'absence de milieu aquatique et/ou humide temporairement en eau.

FAUNA recense 6 espèces à proximité du site. Il s'agit premièrement d'espèces communes, telles que l'Agrion l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*), l'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*) et la Leste sauvage (*Lestes barbarus*) qui fréquentent une grande diversité de milieux aquatiques aussi bien anthropiques que naturels. D'autres espèces classées « Quasi-menacée » à l'échelle nationale ont été également signalées par FAUNA, il s'agit de l'Aesche printanière (*Brachytron pratense*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*).

Ces espèces peuvent potentiellement s'alimenter au sein des ronciers et des milieux ouverts du site. Toutefois, en absence de milieux aquatiques (mares et cours d'eau) sur le site, celui-ci n'est donc pas favorable à leur reproduction.

L'enjeu du site est considéré comme **faible** pour ce groupe. L'absence de milieux aquatiques ne permet pas aux odonates de se reproduire sur le site. Leur présence est seulement liée à la recherche de ressources alimentaires.

3.3.5 Les chiroptères

Aucun inventaire spécifique aux chiroptères n'a été réalisé sur le site dans le cadre du pré-diagnostic, les potentialités d'accueil du site pour ces espèces ont été évaluées par la recherche d'arbres gîtes qui peuvent constituer des gîtes de repos voire de reproduction/hibernation pour les chiroptères à affinités arboricoles (en l'absence de vieux bâti sur le site) : arbres souvent anciens ou remarquables qui présentent des cavités, des fentes, des écorces décollées favorables à l'accroche des chiroptères, ces interstices pouvant également être utilisés par les oiseaux cavernicoles forestiers pour y établir leur nid (cf. partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Aucun arbre gîte a été recensé au cours de l'inventaire. Le boisement situé au fond du site est constitué majoritairement de Frêne et d'Orme matures, mais aucun ne semble présenter de cavités ou d'écorces décollées. Ce site ne donc constitue pas, à ce stade, un habitat favorable pour la reproduction pour les chiroptères.

Toutefois, les différents habitats présents sur le site constitués de zones ouvertes (prairies) et semi-ouvertes (ronciers), ainsi que les zones boisées en bordure du site, représentent des zones de chasse favorables pour les chiroptères. Ces milieux offrent également des corridors de déplacement, ainsi que des zones riches en insectes, qui constituent leur principale ressource alimentaire.

L'enjeu du site est considéré **faible** pour ce groupe suite à l'absence d'arbres gîtes favorables au développement des chiroptères. Toutefois, Les milieux naturels présents sont favorables à l'alimentation des espèces. Cependant, aucune espèce à enjeux et patrimoniales n'a été signalée à proximité du site.

3.3.6 Les insectes xylophages

Pour les coléoptères saproxyliques, aucune trace de xylophagie n'a été observées sur les boisements du site. L'absence d'arbre gîte ne permet pas aux espèces xylophages de se développer au sein de la parcelle. La présence de chênes pédonculés sur la parcelle pourrait être favorable pour le Lucane cerf-volant, cependant aucune trace n'a été observé sur ces derniers.

L'enjeu du site est considéré comme **faible** en raison de l'absence d'arbre gîtes sur le site.

3.3.7 Les mammifères terrestres

Des espèces communes de mammifères ont été recensées sur le site par la présence de traces indirectes (empreintes, marquages, fèces), telles que le chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*) au niveau de la lisière forestière sur le nord du site.

Des potentialités d'accueil existent également pour les mammifères communs protégés tels que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) qui peut utiliser les ronciers, les lisières et le bosquet de saules comme refuge diurnes et comme zones de reproduction, lui fournissant également des ressources alimentaires.

Par ailleurs, la proximité avec le chenal de la Maréchale confère un intérêt pour certaines espèces inféodées aux milieux aquatiques telles que la loutre d'Europe, espèce protégée à l'échelle nationale et classée « En danger » à l'échelle européenne. Bien que sa présence n'ait pas été directement confirmée sur le site d'étude, cette espèce pourrait être présente de manière opportuniste aux abords sud du site, à proximité du cours d'eau, notamment pour de la dispersion, lors de la recherche de ressources alimentaires ou encore pour des déplacements entre des habitats favorables à proximité. Mais c'est surtout la zone de marais proche qui présente un fort enjeu pour l'espèce.

Une autre espèce d'intérêt patrimoniale a été signalée à proximité du site grâce aux données FAUNA : la martre des pins (*Martes martes*), espèce déterminante ZNIEFF. Ce mustélide pourrait ponctuellement fréquenter les abords boisés, les corridors écologiques autour du site ainsi que les espaces boisés et les ronciers présents sur le site.

Le site peut également être favorable à d'autres espèces signalées à proximité du site (FAUNA). En effet, la lisière forestière, ainsi que les fourrés et ronciers sont favorables à la reproduction et l'alimentation de la Crocidure musette (*Crocidura russula*), de la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) et du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) dont cette dernière est classée « Quasi-menacée » à l'échelle nationale. Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) et le Lapin de Garenne dont ce dernier est classé « Quasi-menacée » à l'échelle régionale, nationale et européenne, ont également été recensés à proximité et peuvent aussi fréquenter le site notamment les zones ouvertes et les milieux semi-ouverts pour s'alimenter et se reproduire.

L'enjeu du site pour les mammifères est considéré comme **faible à modéré**. La présence d'habitats diversifiés offre des conditions favorables pour l'accueil des mammifères, notamment les espèces communes mais également des espèces patrimoniales pour la reproduction, l'alimentation et le repos. Malgré la proximité du cours d'eau, le site n'est pas considéré comme habitat de reproduction ou de gîte pour les mammifères semi-aquatiques.

3.3.8 Synthèse de fonctionnalités et d'enjeu du site par groupes faunistiques

Le tableau suivant synthétise les enjeux faunistiques.

Tableau 7 : Synthèse des enjeux faunistiques identifiés par groupe taxonomique (les espèces à enjeu de conservation sont indiquées en **gras**)

Groupe	Espèces protégées et/ou patrimoniale (observations sur site ou bibliographie)	Fonctionnalité du site pour ce groupe taxonomique	Habitats concernés	Niveau d'enjeu estimé du site pour le groupe	Implication réglementaire potentielle de projet : dérogation à la protection des espèces (L411-1 code de l'environnement)
Avifaune	Milan noir Cisticole des Joncs Chardonneret élégant	L'ensemble des strates végétatives du site constitue des habitats de reproduction potentiels pour l'avifaune protégée (espèces recensées communes). Le Milan noir se reproduit sur site. Le site est également favorable à la reproduction de passereaux protégés. Présence potentielle de 3 espèces à enjeu sur le site : le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe et le Serin cini vivant dans les milieux semi-ouverts et arborés.	Fourrés et boisements	Modéré	Oui si destruction des habitats
Reptiles	Lézard des murailles ² Couleuvre verte et jaune	Les habitats favorisent reproduction, alimentation et repos aux espèces communes protégées. Reproduction et hivernage potentiels au sein des zones arbustives dans le site.	Milieu ouvert (lézards des murailles) Milieux boisés semi-ouverts (couleuvres)	Modéré	Oui si destruction des habitats
Entomofaune	Azuré du Serpolet Damier de la Succise Cuivré des marais	Site favorable aux papillons communs et à l'Azuré du Serpolet (espèce menacée et à enjeu fort pour la région et classée « En danger » à l'échelle européenne), observé sur site : site de reproduction. Aucune fonctionnalité pour la reproduction des odonates, mais zone d'alimentation potentielle.	Fourrés et ronciers (Odonates) Prairies et zone ouvertes (Lépidoptères)	Fort	Oui si destruction des habitats

² Le Lézard des murailles ne déclenche pas à lui seul de procédure réglementaire.

Groupe	Espèces protégées et/ou patrimoniale (observations sur site ou bibliographie)	Fonctionnalité du site pour ce groupe taxonomique	Habitats concernés	Niveau d'enjeu estimé du site pour le groupe	Implication réglementaire potentielle de projet : dérogation à la protection des espèces (L411-1 code de l'environnement)
Insectes saproxyliques		Aucune fonctionnalité pour les insectes saproxyliques sur le site		Faible	Non
Mammifères	Hérisson d'Europe Martre des pins	Le site peut constituer une zone de vie pour les mammifères communs (reproduction, alimentation et repos) et participer aux corridors écologiques de la trame verte : hérisson d'Europe notamment. Le site n'est pas considéré comme habitat de reproduction ou de gîte pour les mammifères semi-aquatiques.	Milieus boisés et ronciers (majoritairement) et les zones ouvertes (dispersion)	Faible à Modéré	Aucune
Chiroptères		Le site peut constituer une zone d'alimentation. Aucun arbres gîtes n'a été détecté.	Zones ouvertes	Faible	Aucune

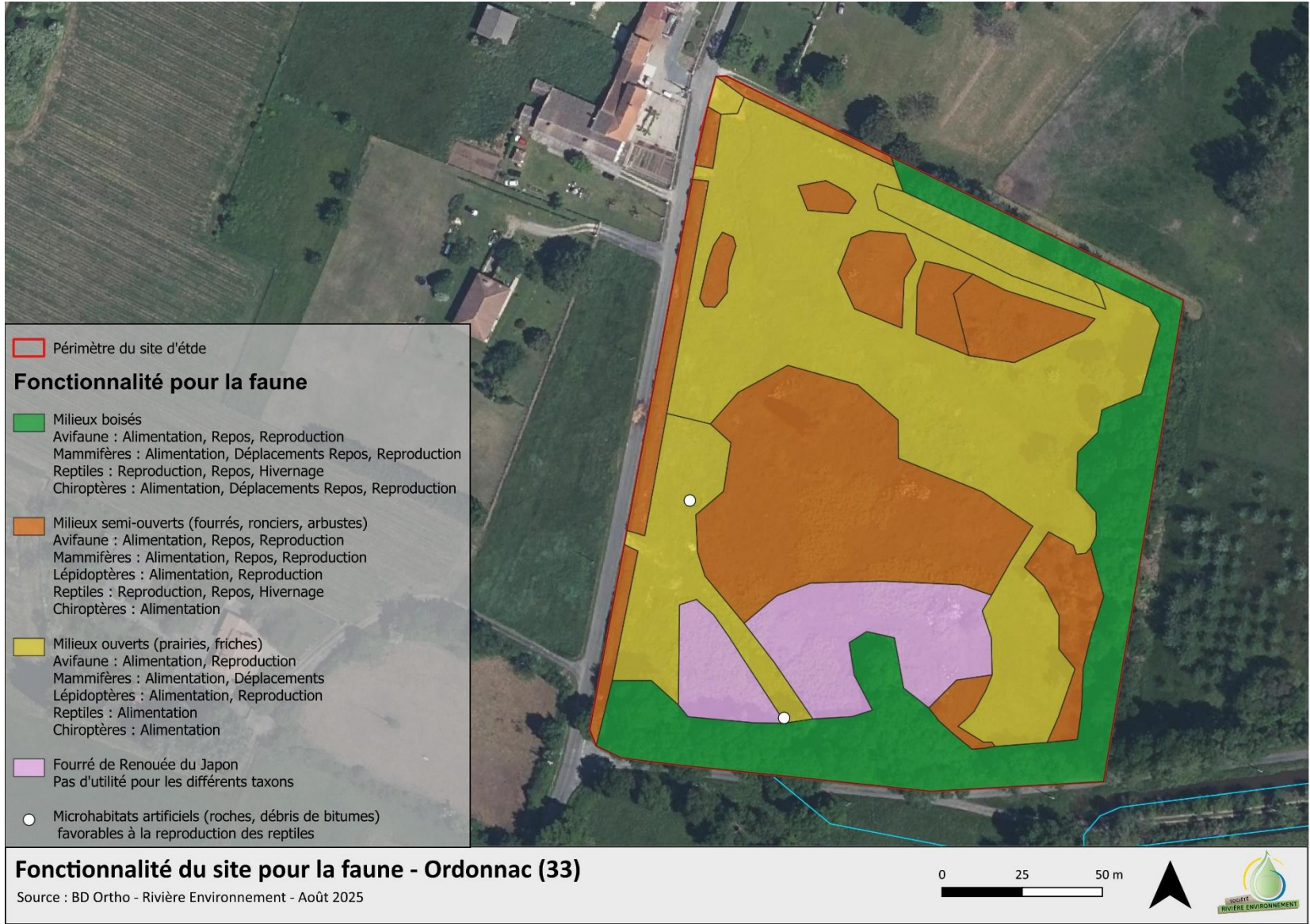


Figure 12 : Fonctionnalités des habitats pour la faune

4 IMPLICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le pré-diagnostic écologique d'un site s'inscrit le plus en amont possible d'une démarche de projet et constitue une aide à la décision et à l'orientation future du projet. Il apporte un premier niveau de connaissance des éléments de biodiversité présents, de leurs enjeux, ainsi que de leurs potentielles implications réglementaires à considérer, en lien avec la démarche dite ERC à mener où l'évitement prime.

Ce pré-diagnostic peut être exploité pour accompagner le formulaire de demande d'examen au cas par cas.

Le site d'étude s'intègre dans un environnement naturel à proximité immédiate d'une zone de marais à fort enjeu biodiversité (classée Natura 2000). Si aucun habitat présent n'est d'intérêt communautaire et si le site n'est pas caractéristique de zone humide (sauf 404 m² identifiés par le CERAG), il présente des enjeux faunistiques réglementaires.

A ce stade, les principaux enjeux concernent la reproduction de l'Azuré du Serpolet (milieux ouverts du site) et d'oiseaux dont le Milan noir (boisement et fourrés principalement. Un projet sur site pourrait engendrer une procédure de demande de dérogation espèces protégées (a priori jugée probable à ce stade).

Tableau 8 : Récapitulatif des points de vigilance réglementaires

Enjeux réglementaires potentiels	Référence réglementaire procédurale	Précisions éventuelles à apporter	Action à mener pour éviter une procédure réglementaire
Espèces protégées présente sur le site : Azuré du Serpolet, Milan noir, passereaux	Article L411-2 du code de l'environnement. 3 conditions cumulatives sont à démontrer impérativement pour obtenir une dérogation à la protection des espèces : ■ L'absence d'autre solution satisfaisante au projet ; ■ Le projet ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations ; ■ L'intérêt public majeur du projet	Eventuels compléments d'inventaires pour l'avifaune notamment	Préservation des prairies (Azuré), boisements (Milan noir) et fourrés (passereaux)



Figure 13 : Niveaux d'enjeux écologiques du site d'étude

5 ANNEXES

5.1 Liste floristique

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Protection Gironde	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	ZNIEFF Gironde	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nouvelle Aquitaine 2022	Flore Zone Humide
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre							LC	LC	LC		
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable negundo								NA		PEE à impact majeur	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire							LC	LC	LC		
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie								NA		PEE à impact modéré	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane							LC	LC	LC		
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane							LC	LC			
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle							LC	LC	LC		
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire							LC	LC	LC		
<i>Bryonia alba</i> L., 1753	Bryone blanche											
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Bryone dioïque							LC	LC			
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire							DD	DD			
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	Brome cathartique										PEE à impact modéré	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs							LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun							LC	LC			
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies							LC	LC			
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs							LC	LC			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style							LC	LC	LC		
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire							LC	LC			
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré							LC	LC			

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Protection Gironde	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	ZNIEFF Gironde	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nouvelle Aquitaine 2022	Flore Zone Humide
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage							LC	LC	LC		
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon							LC	LC			
<i>Echium parviflorum</i> Moench, 1794	Vipérine à calice persistant											
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune							LC	LC			
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre							LC	LC			
<i>Eschscholzia californica</i> Cham., 1820	Pavot de Californie								NA			
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine							LC	LC			oui
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe péplus							LC	LC			
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé							LC	LC	NT		
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc							LC	LC			
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron							LC	LC	LC		
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre							LC	LC	LC		
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant							LC	LC	LC		
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine							LC	LC			
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant							LC	LC	LC		oui
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore							LC	LC	LC		oui
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace							LC	LC	LC		
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé							LC	LC	LC		
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier pédonculé							LC	LC	LC		oui
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs							LC	LC			
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre							LC	LC	LC		
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline							LC	LC	LC		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes							LC	LC			oui
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun							LC	LC	LC		

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Aquitaine	Protection Gironde	Directive HFF	ZNIEFF NA 2019	ZNIEFF Gironde	LRR Aq 2018	LRN 2019	LRE 2021	EVEE Nouvelle Aquitaine 2022	Flore Zone Humide
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Boucage saxifrage							LC	LC			
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé							LC	LC	LC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé							LC	LC	LC		
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen							LC	LC			
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée							LC	LC	LC		
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon								NA		PEE à impact majeur	
<i>Rhamnus saxatilis</i> Jacq., 1762	Nerprun des rochers					oui		NT	LC			
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce commune											
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Patience oseille							LC	LC			
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille							LC	LC	LC		
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés							LC	LC			
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble							LC	LC	LC		
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir							LC	LC			
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges							LC	LC			
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager							LC	LC			
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur							LC	LC	DD		
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque							LC	LC	LC		
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Bouillon-blanc							LC	LC	LC		
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée							LC	LC			

LC : Préoccupation mineure ; NA : Non Applicable

5.2 Liste faunistique

Groupe taxonomique	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Directive Habitats	Chassable	ZNIEFF Aq	Liste Rouge Régionale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Europe
Aves	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	Article 3	Annexe III							LC	LC
Aves	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs	Article 3	Annexe III							VU	LC
Aves	<i>Colmba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier				Annexe II/I		Article 1			LC	LC
Aves	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	Article 3	Annexe II							LC	LC
Aves	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Article 3	Annexe II	Annexe II	Annexe I			Prot. rég		LC	LC
Aves	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	Article 3	Annexe II							NT	LC
Aves	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Article 3	Annexe II	Annexe II	Annexe I					LC	LC
Aves	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	Article 3	Annexe II							LC	LC
Aves	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	Article 3	Annexe II							LC	LC
Aves	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir		Annexe III		Annexe II/2		Article 1			LC	LC
Insecta	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse										
Lepidoptera	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns								LC	LC	LC
Lepidoptera	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci								LC	LC	LC
Lepidoptera	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé								LC	LC	LC
Lepidoptera	<i>Melitaea parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélictée des Scabieuses									LC	LC
Lepidoptera	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	Article 2	Annexe II			Annexe IV			NT		EN
Lepidoptera	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis								LC	LC	
Lepidoptera	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain								LC	LC	LC
Odonata	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin								LC	LC	LC
Mammalia	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen		Annexe III				Article 1		LC	LC	LC
Mammalia	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier						Article 1		LC	LC	LC
Squamata	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Article 2	Annexe II			Annexe IV			LC	LC	LC
Squamata	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Article 2	Annexe II			Annexe IV			LC	LC	LC

LC : Préoccupation mineure ; VU : vulnérable ; NT : Quasi-menacée ; EN : En danger

5.3 Détermination de zone humide sur le critère floristique : relevés floristiques par habitat

En **bleu**, les espèces déterminantes de zones humides (espèces hygrophiles) selon l'arrêté du 24 juin 2008.

En **gras**, les espèces dominantes (recouvrement >20%).

Rappel : selon le critère floristique, pour être qualifié de zone humide un habitat doit posséder un recouvrement en espèces hygrophiles supérieur à 50%

*Proportions entre le nombre d'espèces dominantes caractéristiques de zones humides (ZH) et le nombre d'espèces dominantes totales (NZH).

Relevé n°1 : Alignement de Chêne	
Espèces	Recouvrement (%)
<i>Strate arborée (>7m)</i>	100
<i>Quercus robur</i>	80
<i>Acer campestre</i>	10
<i>Fraxinus excelsior</i>	10
<i>Strate arbustive (>2m)</i>	30
<i>Acer negundo</i>	40
<i>Rubus sp.</i>	25
<i>Sambucus ebulus</i>	15
<i>Ulmus minor</i>	10
<i>Clematis vitalba</i>	10
<i>Strate herbacée (> 2m)</i>	Sol nu : 50
<i>Malva sylvestris</i>	10
<i>Reynoutria japonica</i>	10
<i>Arctium minus</i>	5
<i>Lotus pedunculatus</i>	5
<i>Eupatorium cannabinum</i>	5
<i>Humulus lupulus</i>	5
<i>Mentha suaveolens</i>	3
<i>Urtica dioica</i>	3
<i>Iris pseudacorus</i>	2
<i>Glechoma hederacea</i>	2
ZH/NZH*	0 3
Critère Flore	Non

